

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-trois, le 24 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 avril 2023.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Jean-Michel BOCHATON.

**POUVOIRS** : Agnès PAGES à Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET à Jean-Michel BOCHATON Claude ILLY à Pierre TRAPIER.

**EXCUSÉE** : Sandrine AUGIER

**PROJET : Accroissement saisonnier d'activité**

En raison de périodes de surcroît d'activité, certains services de la collectivité ont des besoins saisonniers en matière de personnel :

Afin de faire face à ces besoins saisonniers, il est proposé de créer :

- . 4 emplois dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
- . 1 emploi dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 autorisant à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement d'activité,

Considérant le besoin en personnel non permanent des services de la commune,

Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette proposition et autoriser Madame le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 32 voix pour cette décision.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 25/04/2023

Le Maire,

